

Commune de



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2 -- 2019

Vendredi 15 février 2019 à 20 heures

Étaient présents : Présents : M. Eugène REY, M. Alain CHMILEWSKY, Mme Pascale BADIN, M. Paul MASSOT, Mme Hélène BOTTU, Mme Nathalie DUPIN, M. Olivier FASSION, M. Thierry BAS.

excusés : Mme Adeline MAZET ayant donné pouvoir à Nathalie DUPIN, M. Xavier VITRY ayant donné pouvoir à Pascale BADIN, Mme Delphine COISNE ayant donné pouvoir à Alain CHMILEWSKY, Mme Laurence RAVET ayant donné pouvoir à Paul MASSOT.

Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 Janvier 2019,
- Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire,
- Informations relatives à l'urbanisme
- Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de 2018 de Mme la Trésorière
- Délibération pour approbation du compte administratif 2018 du budget principal et affectation des résultats 2018
- Questions diverses



1. Secrétaire de séance : Nathalie DUPIN

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2019 : approuvé à l'unanimité.

3. Information des actes administratifs signés par Monsieur le Maire :

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales, par délibérations n°20140304 du 24 mars 2014 et n°20171201MDEL35 du 1er décembre 2017, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. M. le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises.

1/4

N° décision	Objet	entreprise	Montant
2019-04	bail précaire 1 an dans le local sis 11 rue les grands tournants	GLOBE TROTTER Mme MELONI	1978,56 € HT par an
2019-05	outil informatique nécessaire à la gestion des fichiers de la bureautique par plusieurs utilisateurs, BUREAUTICLOUD	JVS MAIRISTEM	300 € HT par an
2019-06	contrat de ligne de trésorerie interactive 150 000 euros, un an	Caisse d'épargne Rhône Alpes	EONIA + marge de 0,94 %, frais de dossier 450 euros
2019-07	régie cantine/garderie, modification pour abandon des recettes des temps d'activité périscolaires, ajout d'un nouveau mode de recouvrement suite à la mise en place du paiement par internet, ouverture d'un compte de dépôt de fonds (DFT) et diminution du fonds de caisse	COMMUNE / TRESOR PUBLIC	Fonds de caisse ramené à 50 euros

M. le Maire ajoute que M. Alain CHMILEWSKY et Mme Pascale BADIN animent un groupe de réflexion sur le futur règlement intérieur de la cantine/garderie. Quelques modifications et adaptations sont en cours de réflexion pour simplifier le travail de gestion du service.

4. Information des actes d'urbanisme signés par Mme Pascale BADIN

Mme Pascale BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

Inscription des questions diverses

- Préparation budgétaire
- Ramassage des déchets ménagers en divers endroits
- SPANC
- Ecole
- DOB, lettre synthétique

5. Délibération pour approbation du compte de gestion définitif de 2018 de Mme la Trésorière

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte de gestion de Mme la trésorière. Il précise que les dépenses et les recettes effectuées au cours de l'exercice 2018, en fonctionnement et en investissement, sont conformes au compte administratif de la commune.

Il propose à l'assemblée de voter le compte de gestion avec les résultats suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 134 171,07 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : - 149 226,49 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Délibération pour approbation du compte administratif 2018 du budget principal et affectation des résultats 2018

Monsieur le Maire, présente au membres présents du Conseil Municipal les dépenses et les recettes du budget général effectuées en 2018 en fonctionnement et en investissement. Il précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

↳ Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2018 :	533 256.24 €
Recettes de l'exercice 2018 :	<u>650 154.94 €</u>
Soit un excédent de l'exercice 2018 de :	+ 116 898.70 €
Report 2017, excédent	<u>+ 17 272.37 €</u>
Soit un excédent de clôture de :	+ 134 171.07 €

↳ Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2018	325 507.73 €
Recettes de l'exercice 2018	<u>285 075.34 €</u>
Soit un déficit de l'exercice 2018 de :	- 40 432.39 €
Report déficit 2017	<u>- 108 794.10 €</u>
Soit un déficit de clôture de :	- 149 226.49 €

Monsieur le Maire, après avoir présenté les comptes 2018, donne la parole à M. Alain CHMILEWSKY.

Celui-ci demande aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget général.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres présents du Conseil Municipal :

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2018 ,
- donnent quitus à M. le Maire de la bonne gestion de la Commune.

Détermination et affectation du résultat

Monsieur le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, soit **134 171.07 €**, d'affecter celui-ci en totalité en recettes d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent à unanimité l'affectation proposée par Monsieur le Maire.

7. Questions diverses

- Lettre synthétique budgétaire

M. le Maire présente à l'assemblée la lettre synthétique du budget primitif, au format « powerpoint » préparée par Mme Laurence RAVET, excusée. Il précise que cette lettre a une présentation agréable et sera mise sur le site internet de la mairie après le vote du budget. Elle est soumise à l'envoi au contrôle de légalité. Elle reprend les éléments du contexte économique, les priorités du budget, les produits et charges des sections de fonctionnement et d'investissement, le niveau d'épargne brute et d'endettement, la capacité de désendettement, les niveaux des taux d'imposition, principaux ratios, effectifs et charges de personnels.

- Préparation budgétaire

M. le Maire effectue ensuite une présentation des différents comptes de la section de fonctionnement et précise que le travail, sur cette section, est pratiquement terminé. Après échanges, M. le Maire présente les inscriptions budgétaires en section d'investissement, en suivant les différentes opérations. Un besoin financement par l'emprunt est à prévoir à hauteur de 45 000 € - 50 000 €. Toutefois, compte tenu du faible endettement de la commune, il serait pertinent de souscrire cet emprunt afin de réaliser les projets d'investissement présentés. (façades de l'ancienne mairie, achat et travaux cimetière, voirie Les Rivoires, matériels divers etc,,). L'assemblée est favorable à cette approche.

Compte tenu de l'avancement de la préparation budgétaire, M. le Maire propose d'annuler la séance programmée pour le 1^e mars 2019. Accord de l'assemblée.

- Ramassage des déchets ménagers en divers endroits

M. le Maire rapporte son entretien avec un représentant du Syndicat Mixte Nord Dauphiné (SMND) relatif aux difficultés de ramassage des ordures ménagère dans certaines impasses. Cette difficulté est consécutive à l'acquisition d'un camion plus grand (6 roues) et leur impossibilité de manœuvrer dans les impasses en raison du stationnement de véhicules de riverains. Les impasses concernées sont : l'Impasse du Four, la Vie de la Rivoire, l'Impasse du Volant, l'Impasse des Ayes, l'Impasse des Noisetiers

1/ Pour l'impasse des Ayes, la situation peut être résolue par le rappel de l'interdiction de stationnement des voitures

2/ Pour les autres impasses, M. le Maire prévoit une information personnalisée aux usagers concernés.

- SPANC

Ce sigle désigne le Service public d'assainissement non collectif qui est chargé de contrôler la conformité des installations raccordées à une fosse toutes eaux. Peu d'installations sont concernées sur Meyrié. Une réunion va être organisée par CAPI avec les propriétaires concernés.

- Ecole

M. le Maire informe l'assemblée du projet de « classe défi énergie » de l'école. Il s'agit d'un film réalisé en partenariat avec l'AGEDEN, mettant en scène l'aspect des dépenses énergétiques dont le scénario est écrit par les élèves. Ce film et toute sa préparation présentent un réel intérêt quant au comportement de chaque individu (enfants et adultes) vis à vis du changement de comportement à adopter pour la transition énergétique, le Conseil municipal soutient cette initiative. .

- CCAS

Rappel de la date du repas du CCAS : samedi 9 mars à midi.



Séance levée à 22 h 45

Le Secrétaire de séance

Nathalie DUPIN



Le Maire

Eugène REY

